

SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Votre interlocutrice : Hélène FRUCHARD
Tel : 04 72 69 17 92
Ref : 2024 D 97 HF/BM

Objet : appel à projets Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2025

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le nouveau contrat de ville « engagements quartiers 2030 » propose un cadre d'action au bénéfice des quartiers les plus en difficulté des communes de la Métropole de Lyon afin d'œuvrer à la cohésion sociale d'ensemble de notre société urbaine locale. La convention territoriale de Lyon en précise les contours afin de le rendre plus proche des besoins des quartiers lyonnais et porte les dynamiques spécifiques aux territoires de la Ville de Lyon. Ces documents ont été construits dans le partenariat avec l'ensemble des acteurs de nos territoires et dans un échange constant avec ses habitants.

Ce nouveau contrat et cette nouvelle convention vont se mettre en œuvre dans une période où le besoin de renforcement de la cohésion sociale tant entre tous les quartiers de la Ville qu'au sein de chacun d'entre eux n'a jamais été aussi prégnant.

Aussi, tout projet qui vise, par son action, à renforcer le lien social émancipateur sera examiné avec la plus grande attention. Ce, d'autant plus quand il visera à favoriser les mixités sociales, de genre, d'âge ou culturelles et qu'il s'attachera à une meilleure prise en compte des jeunes des territoires prioritaires et au renforcement, chaque fois que cela est possible, des accès aux droits des habitants (dont la lutte contre le non recours et les discriminations).

Par ailleurs, une déclinaison des enjeux spécifiques à la prévention sécurité dans les quartiers prioritaires de la politique de ville est produite dans le volet « prévention sécurité » de la convention territoriale de Lyon que vous pourrez consulter.

Ces nouveaux enjeux sur les territoires prioritaires de la politique de la ville, viennent compléter ceux inscrits depuis 2022 dans la **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)** déployée sur tout Lyon :

- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Renforcer la tranquillité et la sécurité publiques, mobiliser les habitants ;
- Adapter la gouvernance et les outils du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).



Objectifs prioritaires

Les actions présentées au titre de cet appel à projets devront ainsi répondre à l'un des objectifs suivants :

- **Prévenir la délinquance juvénile et lutter contre le désœuvrement ;**
- **Protéger les personnes vulnérables et/ou victimes de violences ;**
- **Prévenir la récidive et favoriser la réinsertion ;**
- **Apaiser l'espace public et les conflits du quotidien ;**
- **Faciliter l'accès au droit ;**
- **Contribuer au rapprochement police-population.**

Modalités de dépôt des dossiers

Si vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche, nous vous invitons à déposer un dossier sur la plateforme dématérialisée dédiée (cf. lien ci-dessous), **entre le 16 octobre 2024 et le 15 novembre 2024**. Tout dossier transmis en retard ne saura être pris en compte.

https://subventions-aides.lyon.fr/aides/#!/lyon/connecte/F_DECLAR_STRUCT/depot/simple

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme, nous vous remercions d'adresser votre requête à l'adresse suivante : polville.messagerie@mairie-lyon.fr

Co-financement FIPD

La note de cadrage spécifiant les priorités retenues pour 2025 au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) et le calendrier afférent seront publiés ultérieurement. Dans l'attente, nous vous rappelons que le taux de financement du FIPD ne peut excéder 50% du coût global de l'action. L'ensemble des projets présentés sera soumis à l'avis consultatif du CLSPD.

Contact référent

Le Service Prévention de la Délinquance se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de votre projet et le dépôt de votre demande de subvention.

Service Prévention de la Délinquance

Hélène FRUCHARD / helene.fruchard@mairie-lyon.fr / 04 72 69 17 92

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à La Sécurité, la Sûreté et la Tranquillité

Mohamed CHIH

L'Adjoint au Maire de Lyon délégué
à L'Action Citoyenne et à la Politique de la
Ville

Jean-Luc GIRAULT